



COVID 19 et plaisance

Les réponses à vos questions

La navigation de plaisance est-elle considérée comme une activité sportive ?

Non, la navigation de plaisance est interdite par arrêté préfectoral maritime.
(Les activités de plaisance de tourisme ou de loisir nautique sont interdites)

La navigation en voile légère est-elle aussi interdite ?

Oui, toute navigation y compris la voile légère est interdite, ainsi que l'accès à la cale de mise à l'eau

Puis je venir bricoler à bord de mon bateau ?

Non, les agents portuaires feront le tour des pontons, de même que les professionnels du nautisme mandatés exceptionnellement pour des raisons de sécurité par des clients ayant un bateau à flot.

Pour tous ces points, le maître-mot est :

« Je reste chez moi pour protéger ma vie et protéger les autres »

En cas de coup de vent annoncé, est ce que je peux venir reprendre mes amarres ?

Non, les agents portuaires feront le tour des bateaux régulièrement et une permanence administrative sera disponible pour vous informer de l'évolution de la situation.

Est-ce que l'on risque une amande pour le non-respect de la réglementation ?

Oui, toute personne présente sur le site portuaire, parkings, pontons, ouvrages extérieurs, en mer etc.... est passible des sanctions prévues pour le non-respect des arrêtés municipaux et préfectoraux.

Les plaisanciers auront-ils une remise sur leur place de port ?

Seules des raisons techniques propres au port, rendant impossible l'accès à votre bateau, seraient susceptibles de conduire à des remises commerciales.

Si l'État français devait prendre des mesures contraignantes pour l'utilisation de votre bateau, c'est auprès de lui qu'il conviendra de demander compensation.

Nous sommes conscients des contraintes que cette période nous impose.

Le personnel du port fait son maximum pour maintenir la continuité dans les services, à savoir l'entretien du site et la surveillance des installations et des biens.

« Nous sommes à notre poste tous les jours de la semaine pour vous. Nous espérons vous revoir très bientôt, bon courage »

PORT SAINTE MARIE LA MER ⁽⁶⁶⁾

Bureau du Port Tél. 04 68 80 51 02

E-mail : info@portsaintemarie66.com - **Site internet** : www.portsaintemarie66.com